



Pacte territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE)

Communauté de communes Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux

Une **démarche** d'accompagnement territorial et de simplification des contractualisations **menée conjointement par l'État et la Région Grand Est et associant la Collectivité Européenne d'Alsace (CeA)**. Elle est issue de la convergence du Contrat territorial de relance et de transition écologique (CTRTE) porté par l'État et du Pacte territorial porté par le Conseil régional, il porte le nom de **Pacte territorial de relance et de transition écologique (PTRTE)**. Ces PTRTE incarnent le **partenariat inédit de l'Etat et du Conseil Régional** qui co-animent la démarche et partagent une volonté de simplification, d'efficacité et d'accompagnement sur-mesure, au service des projets des territoires pour une relance durable. Cette relance durable s'inscrit dans les orientations du **Business Act** et du **Schéma régional de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)** de la Région Grand Est, approuvé en janvier 2020 et dont la pertinence a été renforcée par la crise sanitaire COVID-19.

Le PTRTE se déploie dès 2021 en conformité avec :

- la circulaire du Premier ministre du 20 novembre 2020, précisant les modalités de mise en œuvre des CTRTE sur le territoire national
- la délibération du Conseil Régional du 12 décembre 2019, sur le Pacte territorial Grand Est ;
- l'accord de relance Etat-Région approuvé le 17 décembre 2020 en séance plénière (délibération n°20SP-2065), et signé le 30 mars 2021 par l'Etat et la Région.

1. Contexte et objectifs du Pacte pour l'Etat, la Région et la CeA

- Une volonté commune de l'Etat et de la Région d'**accompagner les territoires en proximité, en tenant compte de leurs spécificités et de leurs trajectoires**, en s'inscrivant dans la durée du mandat local (6 ans).
- Un objectif inédit de **convergence, de visibilité et de transversalité dans la lecture et le déploiement des programmes et politiques sur le territoire** :
 - Le Pacte n'est pas une contractualisation de plus, mais une approche globale et intégratrice des contractualisations existantes entre le territoire, la Région, la Collectivité européenne d'Alsace, l'Etat et ses opérateurs (et le Département le cas échéant) ;
 - Il est cohérent avec les objectifs de simplification énoncés dans l'accord de partenariat Etat-Régions de 2020.

- Un support pour la **déclinaison locale d'orientations stratégiques partagées** entre l'Etat et la Région :

3 orientations stratégiques à croiser et prendre en compte dans la stratégie du territoire :

Transition énergétique et ÉCOLOGIQUE
(avec bilan écologique)

COHÉSION territoriale et coopérations
(maillage territorial en centralités, équipements, services, santé, sport, loisirs... et coopération entre territoires)

ÉCONOMIE plurielle ancrée dans les territoires (de proximité, productive, relocalisation...)

et 3 sujets transversaux :

- le déploiement des usages du **numérique**
- les **synergies inter-territoires** et interrégionales
- les **dynamiques transfrontalières**

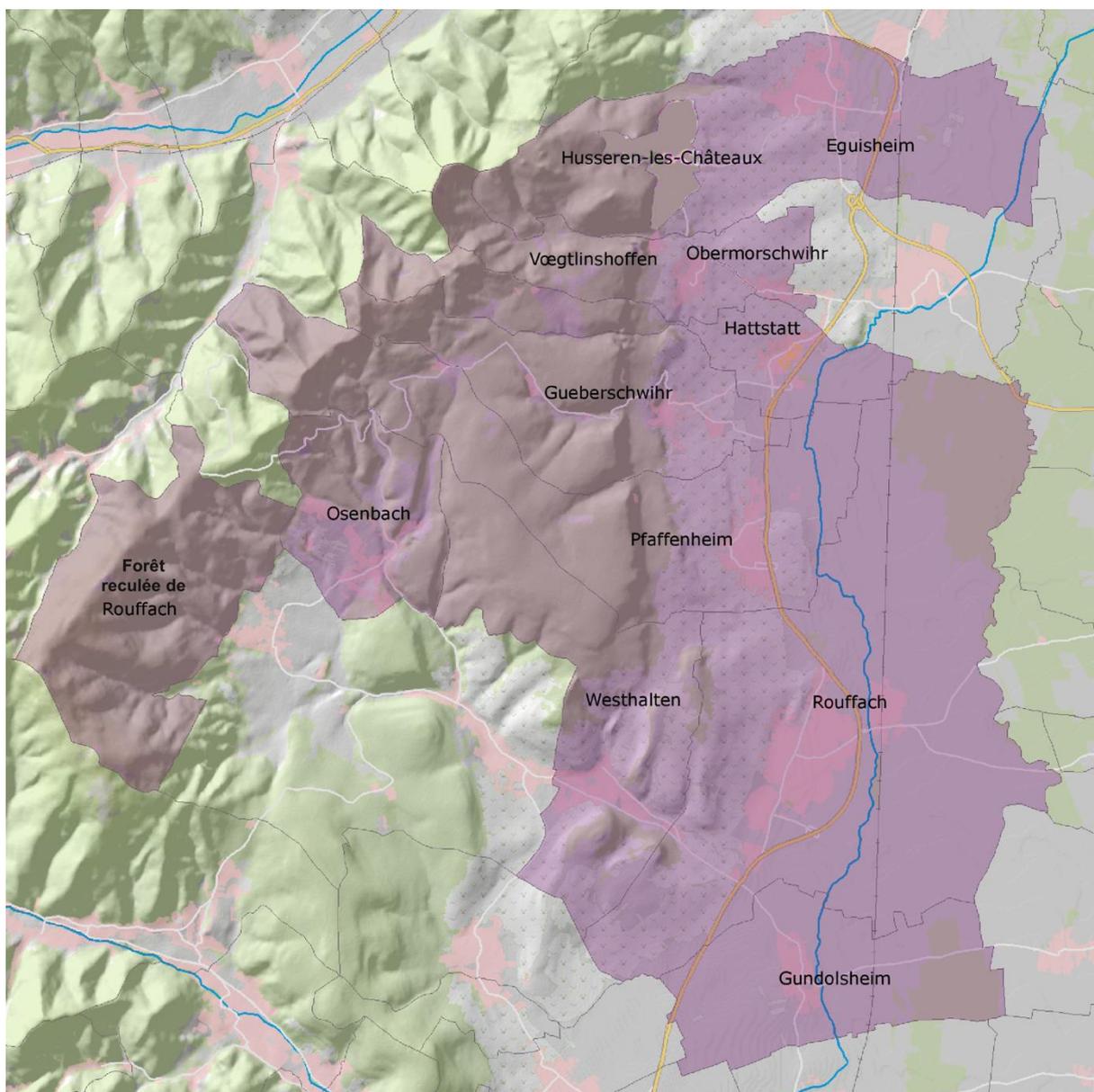
- **Une cohérence avec les stratégies nationales, régionales et locales**
 - Au niveau national : France Relance, Agenda rural, Territoires d'Industrie, Agenda national pour le Climat, Stratégie pauvreté...
 - Au niveau régional : CPER, SRADDET, SRDEII et Business Act, CPRDFOP, Stratégie Régionale Biodiversité, Feuille de route Santé, Schéma Régional de Développement du Tourisme, Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, Schéma Régional de développement du Sport...
 - Au niveau infrarégional : CPIER Massif des Vosges, Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Rhin Vignoble Grand Ballon, Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) du Pays Rhin Vignoble Grand Ballon en cours d'élaboration
 - Une dimension transfrontalière, à travers l'Eurodistrict Region Freiburg – Centre et Sud Alsace
 - Au niveau départemental : Une cohérence avec la politique de soutien aux territoires de la Collectivité européenne d'Alsace, au travers des contrats départementaux dans le Bas-Rhin et de la Politique de développement territorial dans le Haut-Rhin poursuivis en 2021. La CeA élaborera une politique d'accompagnement des projets de territoire qui sera définie d'ici fin 2021.

2. Portée et contenu du Pacte de la communauté de communes « Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux » ou CC PAROVIC au **date de signature ou de mise à jour du PTRTE**

- **Périmètre géographique de contractualisation**

Le Pacte couvre donc l'EPCI : Communauté de communes ' « Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux »

Ce périmètre regroupe onze communes pour une population de 13 601'habitants.



- **Convergence progressive des contractualisations préexistantes**

Deux démarches sont à prendre en compte dans le projet de territoire :

1. **Petites villes de demain dont la démarche est identifiée**
2. **La convention territoriale globale, ou CTG, dont la démarche a pour objectif la construction du projet social de territoire dans le cadre d'une réflexion globale sur les besoins de la population. Le diagnostic effectué met l'accès sur des problématiques communes : logement et mobilité, sur lesquelles il est préférable de ne pas se disperser avec des dispositifs multiples.**

Intitulé du contrat intégré au PTRTE	Date de signature du contrat	Echelle du contrat
Petites Villes de Demain	2 juillet 2021	EPCI
Convention territoriale globale CAF	18 décembre 2019	EPCI

Le présent Pacte ne remet pas en cause les engagements des contrats préexistants, qui ne seraient pas intégrés dans le PTRTE. Pour autant, il vise à éviter la juxtaposition des comités de pilotage et la redondance des projets dans plusieurs contrats.

Le Pacte n'est pas un document figé. Les parties prenantes s'engagent à poursuivre la démarche de simplification/intégration des contrats préexistants et à venir, autour de projets prioritaires et structurants.

- **Stratégie de développement du territoire**

Stratégie inter-PTRTE

Le PTRTE de la Communauté de Communes du Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux (PAROVIC), s'appuie sur les stratégies définies à différentes échelles supra-territoriales et visera à intégrer leurs enjeux. A cet effet, le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays Rhin Vignoble Grand Ballon assurera un rôle de coordination entre les PTRTE portés par les 4 EPCI de son territoire.

La zone Massif des Vosges

La Communauté de Communes du Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux comporte 10 communes situées en zone Massif Vosgien, dont 8 incluses dans le périmètre du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges.

Sur le Massif Vosgien, les grands enjeux sont les suivants : une baisse démographique, des ressources en eau fragiles, des inquiétudes sur la forêt, une agriculture spécifique, une attractivité touristique mais à maîtriser, des mobilités et accès aux services contraints.

Pour répondre à ces enjeux La Convention interrégionale (CPIER) du Massif des Vosges 2021-2027 fixe 5 axes de travail :

- Axe 1 : Connaître et faire connaître les enjeux du changement climatique et de la fragilité de l'environnement montagnard
- Axe 2 : Préserver les ressources naturelles et préparer la résilience des écosystèmes de montagne aux défis environnementaux et climatiques (préserver l'eau, le sol, la forêt, la biodiversité, développer les énergies renouvelables, maîtriser les risques...)
- Axe 3 : Adapter l'activité économique aux transitions écologiques et soutenir de nouveaux modèles économiques résilients en montagne (soutenir la filière bois, l'agriculture de montagne, le tourisme de montagne face au changement climatique, préserver le tissu économique local...)
- Axe 4 : Adapter l'organisation du territoire et les équipements publics aux besoins des populations de montagne (préserver la qualité de vie montagnarde, regagner des habitants, mobiliser les ressources internes)
- Axe 5 : Une gouvernance renouvelée en développant le travail en réseau, en écosystème projet pour porter le changement et la politique de transition (travailler les liens ville-montagne, coopérer avec les autres massifs (notamment frontaliers))

Le Schéma de Cohérence Territoriale Rhin Vignoble Grand Ballon

La Communauté de Communes est couverte par le SCoT Rhin Vignoble Grand Ballon approuvé en décembre 2016.

Le SCoT a mis en exergue les enjeux principaux suivants :

- Favoriser un développement économique, touristique et commercial équilibré (maintenir l'attractivité résidentielle tout en garantissant le développement économique et numérique du territoire)
- Accompagner le développement résidentiel dans ses mutations (limiter l'étalement urbain, diversifier le parc de logements, renforcer l'offre de services, maintenir la qualité de vie sur le territoire)
- Valoriser les espaces naturels et agricoles (limiter les conflits d'usage, renforcer le tissu agricole, maintenir la qualité paysagère, la richesse de la biodiversité et l'armature environnementale du territoire)

Pour répondre à ces enjeux et construire un modèle de développement pertinent pour son territoire, le SCoT Rhin Vignoble Grand-Ballon détermine 5 axes :

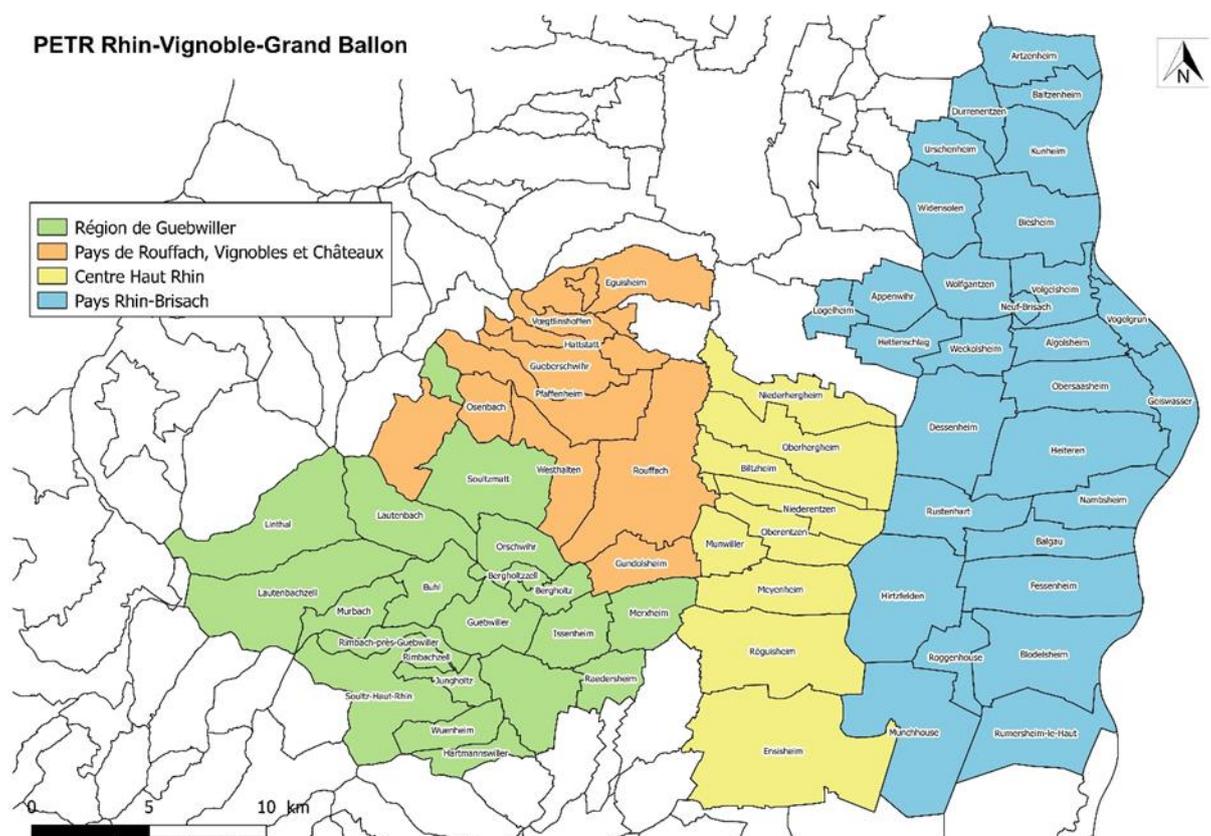
- Axe 1 – Affirmer le positionnement régional et stratégique du territoire
- Axe 2 – Mettre en cohérence la politique des déplacements avec le renforcement de l'armature urbaine
- Axe 3 – Améliorer les conditions de vie des habitants
- Axe 4 – Renforcer l'identité et l'attractivité économique en valorisant les atouts locaux
- Axe 5 – S'appuyer sur la richesse écologique et la valeur paysagère du territoire

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays Rhin Vignoble Grand Ballon

La CCPAROVIC s'inscrit également dans la dynamique du PETR du Pays Rhin Vignoble Grand Ballon créé par arrêté préfectoral du 28/12/2016. Le Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon occupe une position centrale dans le Haut-Rhin, en complémentarité des pôles urbains de Colmar et Mulhouse : il s'étend, d'Ouest en Est, de la crête des Vosges jusqu'au Rhin et du Sud au Nord, de la banlieue de Mulhouse à la périphérie du Bas-Rhin.

L'armature territoriale se caractérise par un tissu communal constitué de nombreuses communes petites et moyennes, 85% des communes ont moins de 2 000 habitants, dont 21 communes de 1 000 à 2 000 habitants ainsi que 11 communes de moins de 500 habitants.

Le PETR est composé de 4 structures intercommunales, 68 communes et regroupe environ 100 000 habitants.



La charte de Pays élaborée en 2006, était initialement orientée autour des 3 axes suivants :

- Axe 1 : Le développement des activités économiques et de l'emploi : renforcer la vocation économique et touristique du Pays
- Axe 2 : La valorisation de la qualité de vie : conforter et maîtriser l'attractivité résidentielle
- Axe 3 : La cohésion du territoire : développer les projets et les coopérations selon un axe Est/Ouest, dans une logique gagnant-gagnant.

Par la suite, le Pays Rhin Vignoble Grand Ballon a complété ce projet de territoire avec l'élaboration d'études stratégiques thématiques : une stratégie touristique (2015), une stratégie économique (2016), un schéma de mobilité (2016).

Actuellement, le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) du Pays Rhin Vignoble Grand Ballon est en cours de finalisation. Le PCAET fait apparaître les axes et objectifs suivants :

Axe 1 : Développer les infrastructures et faciliter la mobilité douce

- Faire du vélo, le moyen de déplacement préféré des habitants
- Massifier et sécuriser le covoiturage
- S'orienter vers un véhicule individuel plus propre
- Améliorer le réseau de transports en commun
- Faciliter les échanges internationaux

Axe 2 : Amplifier massivement la rénovation du patrimoine bâti et la qualité des aménagements

- Diminuer la consommation foncière et favoriser le bien-vivre dans les quartiers
- Réduire les consommations énergétiques du patrimoine bâti et lutter contre la précarité énergétique

Axe 3 : Entreprendre et produire durablement pour affirmer l'exemplarité de la collectivité

- Impulser une dynamique d'optimisation énergétique
- Former et développer pour réinventer le monde de demain
- Développer l'économie locale

Axe 4 : Poursuivre une politique agricole et viticole exemplaire et préserver les ressources naturelles

- Faire de l'agriculture et de la viticulture une solution pour lutter contre le changement climatique
- Réduire la part de déchets résiduels
- Adopter une politique de préservation de l'environnement

Le PETR du Pays Rhin Vignoble Grand Ballon a amorcé en 2019 la révision de son projet de territoire. Cette révision va se poursuivre et être actualisée, notamment pour y intégrer le PCAET et les enjeux actuels de transition écologique, mais aussi la compléter dans l'objectif de la relance économique et de la cohésion sociale et territoriale.

Stratégie interne à l'EPCI

Les actions peuvent se décliner à trois niveaux :

- les problématiques partagées sur tout le territoire, **y compris le projet social de territoire**
- les problématiques particulières à Rouffach
- les projets communaux

Problématiques partagées :

- Le **logement** : des logements vacants existent dans toutes les communes, alors que, pour les jeunes, se loger est un besoin récurrent qui ressort des enquêtes menées récemment sur le territoire (Charte MSA 16-25 ans, Convention territoriale globale avec la CAF).

- Les **commerces** : l'effort doit se porter sur les commerces de Rouffach, et en second rang vers Eguisheim, dont le tissu économique est orienté vers le tourisme. Mais, il doit permettre de maintenir ou d'encourager les petits commerces de proximité dans les villages. Les expériences récentes dans plusieurs communes sont encourageantes. Ces services profitent aux personnes âgées, mais également à tous les habitants, ainsi qu'aux touristes, évitant ainsi des trajets en voiture supplémentaires, et favorisant le lien social.

- Les **transports** au sein du territoire : les enquêtes auxquelles il a été fait référence ci-dessus ont également mis l'accent sur la difficulté à se déplacer dans le territoire, et vers la Gare SNCF de Rouffach. La communauté de communes n'a pas les moyens financiers d'organiser de transport à la demande. D'autres pistes de réflexion existent, en mettant à profit les nouvelles possibilités dans le cadre de la compétence mobilité, notamment en matière de covoiturage, de mobilités douces etc...

- Les **services de proximité** (autres que les commerces) : la vie des villages est liée à la présence des services de proximité qui maintiennent les habitants sur place, et en font venir de nouveaux : l'enfance-jeunesse et la culture sont les principaux axes d'action de la Communauté de communes.

- le projet social de territoire : (cf annexe jointe)

- Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale (petite-enfance-jeunesse)
- Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants
- Renforcer la cohésion sociale et encourager l'implication des habitants sur le territoire
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale, au retour à l'emploi des personnes et des familles et favoriser l'accès aux droits
- Accompagner les habitants dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie (et notamment le logement et la mobilité)

- **l'aménagement durable du territoire** : favoriser la sobriété foncière, préserver les espaces agricoles, naturels et forestiers, améliorer la qualité urbaine, restaurer la biodiversité et la nature en ville...

Problématiques particulières à Rouffach

Une stratégie a été retenue. Elle est résumée au sein d'un plan de revitalisation centre bourg qui a vocation à être amélioré dans le cadre de PVD. Cette stratégie a été d'ores et déjà traduite dans le PLU en cours de révision, dont les objectifs sont communs :

Plan de redynamisation de la ville de Rouffach

- Développer l'attrait et les qualités d'accueil et d'échange de la ville ancienne pour l'ensemble de l'agglomération
- Favoriser la variété et l'animation du centre-ville
- Valoriser les espaces de centralité
- Conforter le renouvellement urbain et poursuivre la requalification urbaine des rues du centre-ville
- Anticiper le devenir du pôle d'équipement scolaire, culturel et sportif
- Conforter le pôle économique de Rouffach
- Promouvoir et développer le tourisme
- Valoriser et préserver les éléments remarquables du paysage naturel et construit
- Préserver et consolider la trame des milieux remarquables et ordinaires
- Prendre en compte les risques et protéger les ressources naturelles

Les projets communaux (cf tableau en annexe)

Stratégie du territoire

Les territoires sont déjà riches de stratégies, cette partie doit synthétiser les éléments de stratégie résultant des travaux que le territoire souhaite poursuivre, actualiser, enrichir.

Les choix et l'enrichissement de cette stratégie doivent s'appuyer sur le bilan écologique du territoire et sur tout autre état des lieux des enjeux actualisés (SCoT, PCAET, éclairage socio-économique post crise COVID...).

Cette partie peut être déclinée par thématiques (ex : transition énergétique, développement économique, ambition environnementale...) ou par problématiques (ex : développement des centralités dont les petites villes de demain...).

Le contenu de la stratégie pourra être consolidé dès la signature du pacte ou être enrichie après la signature du pacte. Dans ce second cas, elle est alors vue comme un acte d'engagement des parties définissant une méthode de travail pour parvenir à une ambition commune à définir (court texte s'appuyant notamment sur le questionnement collectif suivant : « on aura réussi si... ? », c'est-à-dire les facteurs-clés de succès, les ressources mobilisables, les acteurs en capacité d'agir pour porter durablement les projets et les concrétiser...)

Enfin, ce projet de territoire devra être cohérent avec les priorités de l'Etat et de la Région (3 orientations stratégiques partagées et 3 sujets transversaux, cf. §1.) et les enjeux qui seront retenus par la CeA.

- **Vivier de projets et projets prioritaires pour le territoire à court et plus long terme**

Cf tableau en annexe.

Chaque **projet prioritaire** fera l'objet d'une « **fiche projet** » - modèle joint (descriptif détaillé, partenaires, plan de financement, calendrier de réalisation...).

La signature du PTRTE par l'Etat, la Région et la CeA ne vaut pas soutien financier ou appui systématique en ingénierie pour les projets qui y sont listés. Ces derniers demeurent soumis

aux procédures particulières et aux critères d'éligibilités propres à chacun des dispositifs, appréciés à la date du dépôt de la demande.

*Cette partie 2) « portée et contenu du pacte » (intégration des contrats, construction/actualisation de la stratégie et choix des projets prioritaires) est nécessairement évolutive. Les projets sont incrémentés au fur et à mesure et le contenu du Pacte fera l'objet d'une **actualisation annuelle**. Ces modifications, issues de l'enrichissement de la stratégie et de l'émergence de nouveaux projets ou partenariats, seront validées par la gouvernance (cf. §3 ci-dessous) et intégrées « au fil de l'eau » dans le Pacte **sans procédure d'avenant**.*

3. Processus de choix et de financement des projets

1. Le territoire identifie le **vivier de projets** qu'il estime structurants, décisifs, important pour l'avenir de son développement à court et plus long terme : les projets qu'il veut voir figurer dans son PTRTE.
2. Les parties prenantes du Pacte définissent ensemble le **caractère prioritaire des projets** (au regard de la stratégie du territoire et des financements disponibles).
3. Les parties prenantes s'engagent à **faire avancer les projets retenus comme prioritaire** soit au titre de la relance pour les projets prêts à démarrer, soit au titre d'autres politiques (ingénierie/investissement, droits communs, sur-mesure, privé...) pour les projets à faire mûrir. Ce travail de priorisation sera actualisé chaque année. Le PTRTE est bien évolutif.

 **Zoom sur la relance** : les projets identifiés pour la relance, c'est-à-dire pour les projets prêts à démarrer (réalisé en 2021 ou début 2022), feront l'objet d'un examen conjoint par l'Etat, la Région et la CeA au sein d'un comité départemental ad hoc, voire Régional (si mobilisation de fonds européens). Les projets retenus pourront être financés avant la signature du PTRTE et seront constitutifs des projets prioritaires de ce PTRTE.

4. Les engagements des partenaires

- **Les engagements communs à tous les signataires sur la période 2021-2026**
 - Poursuivre la convergence des contrats et de simplification des gouvernances.
 - Animer le vivier de projets identifiés dans le Pacte et concrétiser les projets prioritaires.
- **Les engagements du territoire :**
 - Identifier un référent technique.
 - Associer les forces vives du territoire et mettre en place une gouvernance.
 - Élaborer, suivre, enrichir et actualiser (annuellement) sa stratégie et ses projets.
- **Les engagements de la Région :**
 - Accompagner la démarche en proximité grâce à votre Maison de Région qui travaille en tandem avec un service contractualisation centralisé.
 - Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes, notamment dans l'élaboration du bilan écologique, dans l'inventaire des projets, ou encore la synthèse d'éléments de stratégie de contrat préexistants signés par la Région.
 - Proposer des outils d'aide à la consolidation de la stratégie et à la priorisation des projets.
 - Faire avancer les projets prioritaires en leur apportant des solutions (classiques et/ou innovantes), notamment de financement en mobilisant l'ensemble des dispositifs de la Région et le fond territorial d'accompagnement des territoires.

-
- **Les engagements de l'État :**
 - Accompagner la démarche par une mobilisation de l'ANCT, des services déconcentrés et des opérateurs de l'État
 - Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes
 - Contribuer à l'identification et à la priorisation des contrats pouvant intégrer les PTRTE.
- **Les engagements de la Collectivité européenne d'Alsace :**
 - Accompagner les porteurs de projet en mobilisant le réseau d'ingénierie Alsace, les services de la CeA et en particulier les délégations territoriales.
 - Contribuer à l'enrichissement des projets d'attractivité dans le cadre d'un travail partenarial de co-construction

➔ **Les contacts techniques du PTRTE**

Territoir e	Région	Etat	CeA
Nom prénom Fonction Mail Tél	<p>LOCQUET Nicolas, Directeur de la Maison de la Région de Sélestat T. 06 38 10 80 58 nicolas.loquet@grandest.fr</p> <p>JAMBON Sophie, Cheffe du service Développement Territorial Maison de Sélestat T. 03 88 58 41 12 / 07 86 66 50 69 sophie.jambon@grandest.fr</p> <p>PICARD-LEMONNE Anne, Chargée de mission contractualisation Direction de la Cohésion des Territoires T. 03 89 36 29 97 anne.picard-lemonne@grandest.fr</p>	Nom prénom Fonctio n Mail Tél	<p>Fabien NIERENGARTEN Délégué Direction Générale Région de Colmar Fabien.nierengarten@alsace.eu 03 89 30 60 06</p>

Gouvernance du pacte à l'échelle locale et supra

Comité de Pacte intégrateur

Il est le lieu de définition, d'évaluation et d'actualisation de la stratégie du territoire. Il assure l'examen, le suivi et l'évaluation des projets. Il définit l'expression des besoins d'accompagnement en ingénierie.

Le comité de pilotage de la CTG se réunit depuis janvier 2020 : CAF du Haut-Rhin, Fédération des foyers-clubs d'Alsace et CC PAROVIC. Un chargé de coordination est en place depuis janvier 2020 et travaille sur le territoire avec différents groupes de travail en mode co-construction. Les thématiques partagées avec PVD ont été mis en attente afin de ne pénaliser le territoire avant la signature de la convention d'adhésion à PVD.

Il serait rationnel de travailler en commun sur les deux problématiques communes que sont le logement et la mobilité.

Composition du comité de pacte

Etat : Préfet de Département ou son représentant

Région : Vice-Président et/ou le Directeur de la Maison de la Région

Collectivité Européenne d'Alsace : Vice-président en charge des dynamiques territoriales et le délégué à la contractualisation à l'échelle départementale et/ou la directrice de l'aménagement, de l'ingénierie et de la contractualisation - Vice-président de Territoire ou son représentant et/ou le délégué de la Direction Générale du territoire à l'échelle territoriale

EPCI : Président ou son représentant - vice-président chargé de l'aménagement du territoire

Autres (le cas échéant) : opérateurs, force vive du territoire, financeurs...

➔ Signataires du Pacte :

Territoire	Région	Etat	CeA
Président(s) EPCI(s)	Président du Conseil Régional	Préfet de département	Président de la Collectivité européenne d'Alsace
Autres (le cas échéant) : Président du Pays/PETR...			

Annexes

- Tableau « vivier » des projets
- Tableau des axes de la CTG